



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le **mardi 16 avril 2019** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 16 avril 2019

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du procès-verbal du 19 mars 2019

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 avril 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 – adoption

4.2 Reconduction du mandat du vérificateur pour l'année 2019

4.3 Dépenses financées par le surplus non affecté et le surplus affecté – acquisition de véhicules

4.4 Embauche des agents temporaires

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 16 avril 2019.



2019-04-022

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-023

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 avril 2019 totalisent un montant de 308 165,85 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 256 507,18 \$ pour la période du 20 mars au 16 avril 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 avril 2019 au montant de 308 165,85 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 20 mars au 16 avril 2019 au montant de 256 507,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-024



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4.

RÉSOLUTIONS

4.1 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 - ADOPTION

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2019-04-025

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2018 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 710 565 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2018 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 710 565 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, Monsieur Benoit Proulx, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RECONDUCTION DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions du Code municipal, la Régie doit faire auditer ses États financiers par un vérificateur externe, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite du travail accompli par le vérificateur actuel, Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

DE RECONDUIRE le mandat de vérification de Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour l'audit du rapport financier annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 pour une somme ne pouvant excéder onze mille deux cent vingt dollars, avant les taxes applicables;

2019-04-026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON AFFECTÉ ET LE SURPLUS AFFECTÉ – ACQUISITION DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes avait par sa résolution 2018-11-066 assumé les acquisitions et l'aménagement de trois (3) véhicules à raison de 65 000,00 \$ par le surplus affecté, compte # 55.992.00.110, et le solde, 150 509,14 \$, par les surplus non affectés, pour une somme totale, après récupération des taxes, de 215 509,14 \$;

CONSIDÉRANT que le coût, après récupération des taxes applicables, totalise 226 273,15 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2019-04-027

QUE ces dépenses soient assumées à raison de 65 000,00 \$ par le surplus affecté, compte # 55.992.00.110, et le solde, 161 273,15 \$, par les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 EMBAUCHE DES AGENTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2019-04-028

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires à compter du 6 mai 2019 :

| | |
|---------------------|---------------|
| Mathieu Fortin | Matricule 332 |
| Mariane Fournier | Matricule 333 |
| Thomas Charpentier | Matricule 334 |
| Félix Langlois | Matricule 335 |
| Gabriel Moreau | Matricule 336 |
| Stéphanie Cousineau | Matricule 337 |
| Amélie Gariup-Costa | Matricule 338 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a



6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QU'à 18h05, la séance soit levée.

2019-04-029

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoit Proulx
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier